

*LAUDATIO:*  
PROF. JEAN-BERNARD AUBY

PATRICIA JONASON\*

QUELLE ne fut pas ma surprise lorsque les hautes sphères éploniennes m'ont proposé de prononcer une *laudatio* pour notre cher ami et collègue, le Professeur Jean-Bernard Auby. Ce genre d'hommage n'est-il pas réservé – dans cette enceinte tout au moins – aux frères et consœurs en fin de parcours professionnel? Or notre laudationné est plus que jamais en marche, explorant de nouveaux chemins, notamment à travers le Blog chemins publics, fondé avec deux collègues, qui encourage les “Dialogues académiques et citoyens du côté du droit public” en invitant à la découverte et redécouverte des territoires du droit.

En bref, Jean-Bernard, tu es toujours bel et bien en chemin.

Je ne passerai pas par quatre chemins pour décrire ton parcours professionnel mais en sillonnnerai deux, qui se ramifient en une multitude de sentiers divers et variés, en m’inspirant non du schéma cartésien mais du réseau de rhizomes des forêts scandinaves.

Je parlerai d’abord des chemins que tu as tracés, dans le domaine du droit, seul ou accompagné, ouvrant des pistes de recherche et de réflexion inédites, loin des sentiers battus, sur les évolutions contemporaines du droit public.

Ces chemins tu les as notamment frayés dans le cadre de la Chaire “Mutations de l’Action Publique et du Droit Public” que tu as présidée et animée pendant de nombreuses années.

Il y a beaucoup été question du phénomène d’internationalisation et d’européanisation du droit public mais aussi du sujet qui me tient à cœur des *smart cities* et d’un nouveau droit à la ville. Ce droit qui

---

\* Professeure à l’Université de Södertörn, Suède

nous concerne tous, citadins que nous sommes, potentiels bénéficiaires de solutions intelligentes qui peuvent améliorer notre quotidien mais aussi potentielles victimes de ces même solutions, qui à plusieurs égards, peuvent rendre la ville et ses habitants plus vulnérables.

Ainsi les réflexions que tu as initiées et menées de pied de premier de cordée sur les questions institutionnelles, de gouvernance et purement juridiques soulevées par les *smart cities* – telles que celles concernant la protection des données personnelles, les algorithmes, le régime du service public et la place des usagers dans la ville intelligente – sont autant de moyens de faire rattraper au droit le retard qu'il a sur les réalités concrètes et autant de remparts nécessaires pour éviter le destin ravagé des villes de Barjavel.

Chemin faisant tu remets aussi le Droit avec un grand D dans le droit chemin tel que dans la contribution publiée sur le Blog des chemins publics, dont le titre, *Promenade inquiète entre libertés individuelles, changement climatique et droit* sied particulièrement au thème des chemins qui parcourt cette *laudatio*. Dans cet article tu expliques ainsi “vouloir considérer quelles idées le Droit peut proposer pour contribuer à faire pencher la balance du côté d'une réponse démocratique dans le débat politique de haute importance” qu'est le changement climatique.

Tu as bien sûr tracé un chemin pour de nombreux étudiants au son de ta douce voix et de ta pédagogie – remarquable je n'en doute pas – en tant que professeur à l'Université Paris II Assas de 1994 à 2006 puis à Sciences Po à partir de 2006.

Tu es ainsi marcheur, mais aussi passeur, passeur de savoir. Tu as souvent rempli ce rôle, en arpentant aussi, en tant que professeur invité, les classes d'universités de tous les continents: Bologne, Tunis, Université de Pennsylvania pour n'en citer que quelques-unes, sans oublier la *Academy of European Public Law*.

Gageons que tu as remporté dans ton sac de voyage de nouvelles pistes de réflexion inspirées de tes rencontres avec des interlocuteurs étrangers.

Au Palmarès de tes occupations académiques au service des étudiants il convient aussi de mentionner que tu as été Doyen de la faculté de droit de Paris XII de 1989 à 1993 et *Deputy Director of the*

*Institute of European and Comparative Law at Oxford University* de 1998 à 2000.

Après avoir évoqué les chemins que tu as tracés, je mentionnerai, au pas de course, tes croisées des chemins.

Tu affectionnes ainsi particulièrement analyser là où les différentes branches du droit se rencontrent, réfléchissant par exemple, en ce qui concerne les *smart cities*, à l'articulation fonctionnelle publique/privée que tu considères comme transformée voire bouleversée.

La croisée de vues entre universitaires et gens du terrain semble également être l'un de tes terrains de prédilection, permettant aux juristes de mieux comprendre les réalités concrètes des objets soumis à leur analyse.

Tu es pareillement, et peut-être principalement, passionné par l'exercice consistant à croiser les perspectives des droits nationaux, notamment autour de nombreux projets comparatifs que tu as initiés et auxquels certains d'entre vous ont participé.

C'est assurément dans le même dessein de faciliter la croisée des chemins juridiques que tu changes parfois l'encre de ta plume en encre anglaise ou italienne, permettant aux lecteurs étrangers de se familiariser avec le droit français.

Ayant terminé mon Marathon dans les temps, grâce aux nombreux raccourcis que j'ai pris, j'en profite – sans vouloir contrarier mon éminent collègue et co-laudationneur italien – pour exprimer combien je suis heureuse que tous les chemins ne mènent pas à Rome. Certains conduisent effectivement à Legraina et à l'EPLO, grande famille multiculturelle à laquelle il est un grand honneur et bonheur d'appartenir.

Je conclurai par une citation de Paul Claudel qui me semble parfaitement te résumer, Jean-Bernard, découvreur, polyglotte et globe-trotteur: *C'est une chose de penser que l'on est sur le bon chemin, une autre de croire que ce chemin est le seul.*